




Informations de base	
2008/0166(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est: procédures de règlement des différends, champ d'application et objectifs de la convention	
Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.07 Contrôle et réglementation des pêches, des bateaux, des zones de pêche 3.15.15 Accords de pêche et coopération	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		MORILLON Philippe (ALDE)	28/08/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2929	2009-03-05
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche		BORG Joe	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/08/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0512 	Résumé
09/10/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/2009	Vote en commission		Résumé
22/01/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0009/2009	
19/02/2009	Décision du Parlement	T6-0059/2009	Résumé
19/02/2009	Résultat du vote au parlement		
05/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

05/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		
16/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/0166(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/6/66007

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE412.253	15/10/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0009/2009	22/01/2009	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0059/2009	19/02/2009	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2008)0512 	13/08/2008	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2009/0550 JO L 184 16.07.2009, p. 0012	Résumé

Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est: procédures de règlement des différends, champ d'application et objectifs de la convention

2008/0166(CNS) - 19/02/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 615 voix pour, 15 voix contre et 11 abstentions, une résolution législative approuvant, suivant la procédure de consultation, les amendements à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est qui autorisent l'établissement de procédures de règlement des différends, l'élargissement du champ d'application de la convention et la révision des objectifs de cette dernière.

Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est: procédures de règlement des différends, champ d'application et objectifs de la convention

2008/0166(CNS) - 05/03/2009 - Acte final

OBJECTIF : approuver les amendements à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-est.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/550/CE du Conseil relative à l'approbation des modifications de la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est qui autorisent l'établissement de procédures de règlement des différends, l'élargissement du champ d'application de la convention et la révision des objectifs de cette dernière.

CONTENU : la convention sur la future coopération multinationale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-est a été signée à Londres le 18 novembre 1980 et est entrée en vigueur le 17 mars 1982. La Communauté européenne y a adhéré le 13 juillet 1981. La convention a établi une organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation optimale des ressources halieutiques de l'Atlantique du Nord-est dans un cadre conforme au régime d'extension de la juridiction de l'État côtier sur les pêches, et d'encourager en conséquence la coopération et la consultation internationales à l'égard desdites ressources.

Les parties contractantes à la convention ont adopté un amendement à ladite convention lors de la 23ème réunion annuelle, en novembre 2004, qui autorise la commission des pêches de l'Atlantique du Nord-est (CPANE) à adopter des recommandations établissant des procédures de règlement des différends découlant de la convention. Le 11 août 2006, elles ont adopté un amendement qui étend le champ d'application de la convention aux espèces sédentaires et qui révisé ses objectifs. La convention a également été amendée de façon à mentionner les initiatives prises par d'autres instances internationales de gestion de la pêche qui ont des répercussions sur les pêcheries de la zone de la convention CPANE.

Eu égard aux possibilités de pêche qui lui sont allouées en application de la convention, il est dans l'intérêt de la Communauté d'approuver les modifications proposées. La présente décision vise à transposer en droit communautaire les amendements à la convention susmentionnés.

Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est: procédures de règlement des différends, champ d'application et objectifs de la convention

2008/0166(CNS) - 13/08/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : approuver les amendements à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-est.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la convention sur la future coopération multinationale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-est a été signée à Londres le 18 novembre 1980 et est entrée en vigueur le 17 mars 1982. La Communauté européenne y a adhéré le 13 juillet 1981. La convention a établi une organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation optimale des ressources halieutiques de l'Atlantique du Nord-est dans un cadre conforme au régime d'extension de la juridiction de l'État côtier sur les pêches, et d'encourager en conséquence la coopération et la consultation internationales à l'égard desdites ressources.

Les parties contractantes à la convention ont adopté un amendement à ladite convention lors de la 23^{ème} réunion annuelle, en novembre 2004, qui autorise la commission des pêches de l'Atlantique du Nord-est (CPANE) à adopter des recommandations établissant des procédures de règlement des différends découlant de la convention. Le 11 août 2006, elles ont adopté un amendement qui étend le champ d'application de la convention aux espèces sédentaires et qui révisé ses objectifs. La convention a également été amendée de façon à mentionner les initiatives prises par d'autres instances internationales de gestion de la pêche qui ont des répercussions sur les pêcheries de la zone de la convention CPANE.

La présente proposition vise à transposer en droit communautaire les amendements à la convention susmentionnés.

